65e Année — N° 31
Le Numéro 10 CENTIMES
BUREAUX ET RÉDACTION : ROUBAIX, Grande-Rue, 71 TOURCOING, rue Carnot, 53

OUBLIER, C'EST TRAHIR — SE SOUVENIR, C'EST SERVIR

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

65e Année — N° 31
SAMEDI 31 Janvier 1920
Les ANNONCES et les ABONNEMENTS sont reçus 71, Grande-Rue, ROUBAIX 53, rue Carnot, TOURCOING

La Politique générale devant la Chambre : Vote de l'ordre du jour de confiance

LA RÉPONSE DES YOUGO-SLAVES

Il existe plusieurs manières de montrer le peu de cas que l'on fait des décisions de l'Entente. Il y a la fin de non-recevoir agressive, qui est celle des bolchevistes; il y a l'entêtage hargneux ou les lamentations bruyantes, qui sont les façons germaniques; mais voici une tactique nouvelle, tactique diplomatique, mais d'une grâce tout orientale : elle feint l'acceptation, elle évite le refus, c'est le cri plaintif mais assourdi d'une victime surprise dans son ignorance.

Telle apparaît la tactique que les Yougo-Slaves ont adoptée dans la réponse qu'ils adressent à la sommation des gouvernements alliés.

Cette note flandreuse ne contient aucun argument précis contre la solution de conciliation pour le problème adriatique, élaborée par la France et l'Angleterre et acceptée par l'Italie. Il n'y est question ni du « couloir » réduit à sa plus modeste étendue entre Fiume et la frontière de l'Istrie, ni du déplacement de la ligne Wilson; le gouvernement de Belgrade se plaint simplement de n'avoir jamais entendu parler officiellement de ces projets avant la communication qui lui fut présentée le 20 janvier. Il semble même qu'il eût ignoré jusque-là qu'il existât une question adriatique. Aussi bien, il lui faut le temps de se ressaisir, puis d'étudier à tête reposée, si j'ose dire, les graves propositions qu'on lui soumet...

C'est évidemment son droit; on s'étonnera, toutefois, qu'il se soit cru obligé de demander un délai supplémentaire de quatre jours pour en arriver à constater qu'il lui en fallait un autre beaucoup plus long, sans doute, pour rédiger et composer des contre-propositions.

Il s'élève enfin contre l'application du traité de Londres dont l'Entente l'a menacé au cas où il refuserait de souscrire au projet du 20 janvier. Certes, aucun des alliés ne souhaite d'être contraint de recourir à cette extrémité, car nul ne conteste les difficultés presque insurmontables auxquelles se heurterait l'exécution des accords de Londres. Il faut cependant en finir de cette exaspérante question de Fiume.

La Serbie ne saurait reprocher à la France et à l'Angleterre de ne pas avoir montré une patience exemplaire au cours de ces fastidieux débats qui, reconnaissons-le, n'offrent pour la France tout au moins, qu'un intérêt bien relatif; elle ne saurait davantage nous faire grief de ne pas avoir suffisamment soutenu ses revendications, puisque nous avons risqué, dans cette discussion, de compromettre nos relations avec l'Italie.

Mais il y a limite à tout. Le gouvernement de Rome s'est résigné, dans l'intérêt du maintien de la paix, à d'incontestables sacrifices; il a fait, sur les instances du Conseil suprême, des concessions plus étendues qu'on n'osait l'espérer à la thèse wilsonienne.

La Serbie sort géographiquement et moralement tellement grandie de la guerre qu'elle ne saurait être véritablement à plaindre.

Ses nouveaux atermoiements lui seraient-ils inspirés par l'espoir de provoquer une intervention des Etats-Unis? Ce serait de sa part, une dangereuse illusion. Tout au plus recommencera-t-on à « échanger des notes ». Or, le débat a suffisamment duré. On ne croit pas que ni la France, ni l'Angleterre, ni surtout l'Italie soient disposées à poursuivre la discussion.

Il ne reste que trois solutions au choix de nos amis serbes : l'acceptation du compromis, l'exécution du traité de Londres ou tout simplement le maintien du « statu quo », auquel la Serbie n'a rien à gagner et beaucoup à perdre.

L. G...

INFORMATIONS

LA CROIX D'HONNEUR POUR MULHOUSE

Mulhouse, 30 janvier. — Le journal l'« Alsace » a commencé une campagne pour faire obtenir la Croix de la Légion d'honneur à la ville de Mulhouse qui, spontanément, il y a plus d'un siècle, s'est librement donnée à la France et qui, de tous temps, s'est montrée ville foncièrement française.

UN GENERAL ITALIEN CAPTURÉ PAR UNE PATROUILLE D'ARDITI

Rome, 30 janvier. — Selon le « Tempo », une patrouille d'Arditi en garnison à Fiume, a capturé le général italien Nigra, commandant de la 45e division, qui mécontentait en automobile et était accusé d'hostilité à l'égard de d'Annunzio.

LE GRAND THEATRE DE MADRID INCENDIE

Madrid, 30 janvier. — Le Grand théâtre a été détruit hier soir, par un incendie, après la représentation.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 30 janvier. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis, ce matin, en conseil de cabinet, au ministère des Affaires étrangères, sous la présidence de M. Millerand.

L'ENTREVUE D'YPRES

Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a mis le Conseil au courant des conversations qui se sont engagées au cours du récent voyage du Président de la République en Belgique.

LA CRISE DU LOGEMENT

Le Conseil s'est occupé de la crise des logements et a chargé le ministre de l'Hygiène de rechercher d'urgence les moyens d'améliorer la situation.

L'ADMINISTRATION

Le ministre de l'Intérieur a fait approuver les termes d'une circulaire qu'il se propose d'envoyer aux préfets et qui a trait à l'application des directives du gouvernement, en ce qui concerne l'administration.

L'EMPRUNT

Le ministre des Finances a saisi le Conseil des diverses questions relatives à l'émission du prochain emprunt et lui a également soumis les principes d'une conférence internationale des changes.

LA REPARTITION DES NAVIRES ENNEMIS

Le sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande a entretenu le Conseil de la répartition des navires de commerce ennemis.

LA QUESTION DU BLE

Le Conseil a décidé de se réunir dimanche matin, à 10 heures, pour examiner dans son ensemble la question du blé.

L'ENTREVUE D'YPRES

LA CONVENTION MILITAIRE FRANCO-BELGE

Paris, 30 janvier. — Parlant de la convention militaire, discutée lors de la conférence de MM. Millerand, Delacroix et Hymans, on déclare que les pourparlers sont très avancés et que la conclusion de la convention paraît prochaine.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

M. Poincaré et le Maréchal Foch lisent leurs discours pour la réception de ce dernier

Paris, 30 janvier. — La Commission de lecture de l'Académie française s'est réunie. Le maréchal Foch et M. Poincaré ont communiqué aux membres de la Commission les termes des discours qu'ils prononceront jeudi prochain. On sait que c'est ce jour-là que le maréchal Foch sera reçu par la Compagnie.

Nous croyons savoir que les deux discours ont produit un très grand effet, mais on ne nous a pas dissimulé que la cérémonie de jeudi serait longue, deux heures et demie, au moins.

A sa sortie de l'Institut, le maréchal Foch, qui était en uniforme, a été prié par les photographes de s'arrêter pendant quelques moments. Il a souri et s'est prêté de très bonne grâce au désir qui lui était exprimé.

L'Académie s'est ensuite réunie en séance et s'est occupée du dictionnaire. La discussion s'est portée sur le mot : fromage.

Un tamponnement en Allemagne

NEUF MORTS ET DIX-SEPT BLESSÉS

Bâle, 30 janvier. — On mande de Schneidemuhl : Dans la nuit de mercredi à jeudi, Le train de Berlin a tamponné à Czersk, près de Cônitz, un convoi militaire. A l'heure actuelle on compte 9 morts et 17 blessés.

M. Steeg déclare qu'il entend suivre une politique de concorde

Une circulaire dans ce sens a été envoyée aux préfets

Paris, 30 janvier. — M. Steeg a déclaré, relativement à une circulaire qu'il a adressée aux préfets, qu'elle a pour but d'indiquer aux fonctionnaires les détails de l'application, dans le domaine administratif, du programme politique du cabinet.

Les agents du gouvernement devront, dans leurs rapports avec les administrés, ne pas oublier que le gouvernement n'entend pas suivre une politique de clan, mais bien une politique de concorde, de bienveillance et d'équité à l'égard de tous.

LES QUOTIDIENNES

LA FRANCE ET LE VATICAN

Le « Journal » a entrepris une enquête sur une question bien d'actualité : la reprise des relations avec le Vatican. Et c'est un signe des temps que de voir la grande presse se préoccuper avec un ensemble vraiment remarquable de l'éventualité d'un rapprochement qui s'impose d'une façon si urgente.

La première réponse que publie notre confrère parisien est celle de Mgr Baudrillart, de l'Académie Française, un savant et un grand patriote comme chacun sait.

L'éminent recteur des Facultés Catholiques de Paris était bien qualifié pour parler au nom des catholiques français, lui qui, pendant la guerre, a organisé une très active et très fructueuse propagande dans les pays neutres en faveur de la France, et qui a été à même de constater maintes fois au cours de ses démarches patriotiques combien l'absence de relations officielles avec le Saint-Siège avait causé de mal à notre nation dans l'esprit des autres peuples.

Mgr Baudrillart résume avec précision les raisons que les catholiques français ont, en tant que catholiques et en tant que Français, pour souhaiter un accord entre la France et le Vatican.

Les catholiques souffrent de voir le gouvernement de leur pays séparé « à ce point de leur chef religieux qu'il ne daigne même pas entretenir de relations avec lui »; ils considèrent « que c'est une humiliation et une injure gratuitement adressée à un pouvoir spirituel, le plus respectable du monde, et avec qui la France a entretenu les plus étroites relations dans le passé, pour le bien, comme pour l'honneur des deux puissances »; ils déplorent « que cette absence de relations les mettent dans une situation inférieure et humiliée à l'étranger ».

En tant que Français, nous devons regretter « que de graves intérêts soient sacrifiés à la passion sectaire ». Le catholicisme est une force internationale, dont un gouvernement qui a souci de son influence dans le monde doit se servir. Rome est un centre d'informations mondiales; nous avons des questions précises à résoudre qui ne peuvent être résolues sans l'intervention du Saint-Siège; il est absurde de confier, en de tels cas, la défense de nos intérêts aux représentants des puissances qui ont des intérêts contraires «sottise qui a été commise ».

Mgr Baudrillart voit le rapprochement sous la forme « d'un échange de représentants dûment qualifiés ». Il considère « qu'il y a, à la Chambre, un bloc national considérable, élu sur des idées d'union sacrée et de sage exploitation au dehors de notre victoire, par conséquent, animé du désir de donner satisfaction aux Français qui ont contribué au succès du bloc national et de se servir de tout ce qui peut assurer l'expansion de l'influence française au dehors.

Et le prélat académicien ajoute :

Nous ne demandons ni interpellation, ni grands discours. Nous pensons qu'un président du Conseil et un ministre des Affaires étrangères animé des dispositions du bloc national, qu'il représente, puisque le bloc national est la majorité, n'a qu'à déposer une demande de crédits pour le rétablissement d'une ambassade au Vatican. On le questionne; il répond qu'il y va de l'intérêt de la France. Je suppose qu'on le suit sans trop de peine sur ce terrain.

Il nomme un ambassadeur qui soit un homme indépendant et respectable, digne de la France et du Saint-Siège. Cet ambassadeur traite avec le Saint-Siège des questions politiques qui intéressent la France et, d'autre part, il examine à loisir et discrètement les modifications que le Saint-Siège jugerait indispensables pour que l'Eglise de France pût se servir de la loi sur les associations, sans atteinte à la hiérarchie catholique.

Ceci fait, il ne semble pas au-dessus de la bonne volonté du gouvernement et des Chambres de voter les quelques articles de loi qui feraient sortir l'Eglise de France de la condition de « paria » où elle est légalement dans notre pays.

Les autres questions viendraient à leur heure.

Est-ce trop demander, au lendemain d'une guerre où prêtres et fidèles catholiques ont si bien fait leur devoir et montré un tel loyalisme au gouvernement de la République! Assurément non!

J'ai tenu à donner de larges extraits de la réponse de Mgr Baudrillart, car cette consultation magistrale pose la question sous son véritable jour. Une doctrine aussi ferme doit rallier tous les patriotes clairvoyants et tous les républicains sincères.

Maurice Aubert.

A LA CHAMBRE

La Politique Générale du Ministère

MM. de Magallon et Géo Gérald interpellent. - Réponse de M. Millerand
Un ordre du jour de confiance est voté par 510 voix contre 70

Paris, 30 janvier. — M. Groussier, vice-président, ouvre la séance à 15 h. 10 devant 300 députés environ.

LES INTERPELLATIONS

LES IMPOTS DANS LES REGIONS LIBEREES

Il annonce le dépôt d'interpellations de M. Bouteille sur le paiement des impôts dans les régions

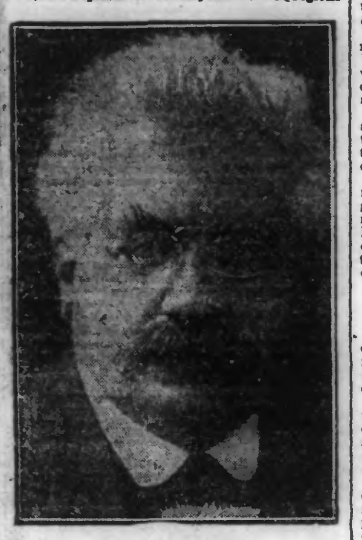

M. MILLERAND

libérées. La discussion sera fixée lorsque le ministre des Régions libérées sera présent.

LA CRISE DU CHANGE

Il annonce le dépôt d'interpellations de M. Ancel, sur les mesures que le ministre des Finances compte prendre pour combattre la dépréciation du change. Cette interpellation est inscrite à lordre du jour de vendredi, immédiatement après celles déjà inscrites.

UN EMPRUNT DE 4 MILLIONS POUR LES HOSPICES DE LYON

La Chambre adopte un projet de loi autorisant les Hospices civils de Lyon à contracter un emprunt de 4 millions.

La politique générale du Ministère

LES CRITIQUES DE M. DE MAGALLON

L'ordre du jour appelle la discussion d'une interpellation de Xavier de Magallon sur la politique générale du gouvernement.

« La Chambre, élue le 16 novembre, pour faire une œuvre féconde, dit-il, veut savoir si le gouvernement se propose de réaliser la Justice à l'extérieur et à l'intérieur. »

M. de Magallon, arrivant à l'objet même de son interpellation, déclare : « Pourquoi avez-vous appelé en si grand nombre dans votre ministère, les échappés du naufrage de la campagne électorale ? »

M. de Magallon s'étonne d'abord de la présence de M. Sarraut dans le cabinet, même alors qu'il n'est qu'aux colonies.

M. de Magallon redouble de vigueur pour affirmer que le Parlement doit déployer toute son énergie dans l'œuvre de refonte nationale, au dedans et au dehors, établie par M. Clémenceau, dont la gloire est peut-être moins grande pour avoir terrassé nos ennemis de l'extérieur, que pour avoir vaincu leurs alliés de l'intérieur.

« Aucun patriote ne pourra oublier, dit-il, les services rendus par M. Millerand en Alsace-Lorraine. Le Gouvernement doit avoir toute l'autorité dont il a besoin et pour cela le président du Conseil doit choisir ses collaborateurs sans obéir aux puissances occultes dont précisément le pays a entendu se délivrer le 16 novembre. »

M. GEO GERALD VOUDRAIT CONNAITRE LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT

M. Géo Gerald interpelle à son tour sur la politique générale du président du Conseil et les conditions de formation de son cabinet.

Ce qui le préoccupe, dit M. Géo Gérald, c'est de connaître le programme du Gouvernement. J'attends du président du Conseil avec lequel je suis d'accord, des éclaircissements sur la politique fiscale, économique et extérieure, qui sont solidaires l'une de l'autre.

M. Géo Gerald insiste sur les difficultés économiques et financières qui découlent du Traité de Versailles, puisque celui-ci a fait de la France victorieuse, le banquier du vaincu. J'attends donc du Gouvernement des solutions immédiates et des réalités.

M. Géo Gerald reproche au président du Conseil d'avoir semblé donner raison à ceux qui prétendent qu'il n'y a pas au Parlement les compétences nécessaires. C'est cependant au Parlement que se trouvent les responsabilités

M. Géo Gerald reproche notamment qu'on ait rendu l'administration maîtresse absolue des régions libérées alors que pourtant, c'est cette administration qui a paralysé la bonne volonté du Parlement pour la prompte résurrection des pays dévastés. Pouvons-nous, dit-il, accepter l'apothéose d'une législation qui est cause de toutes ces erreurs.

Réponse de M. Millerand

M. Millerand monte à la tribune.

La crise de confiance qui s'est ouverte, jeudi dernier, doit être dénouée rapidement, dit-il ; il ne suffit pas d'une Chambre laborieuse, il faut à sa tête un Gouvernement puissant, jouissant d'une autorité indiscutable.

Répondant d'abord à une question du premier interpellateur, disant que l'œuvre de répression entreprise par le cabinet précédent allait être arrêtée, je déclare, dit-il, que sur ce point, plus encore que sur tous les autres, le cabinet est solidaire du précédent cabinet.

M. Millerand continue : Les interpellations ont discuté les collaborateurs du Gouvernement ; on me reproche de n'avoir pas appelé des ministres proportionnellement à l'importance des groupes et de m'être délibérément refusé à tenir compte des dosages des groupes. Le pays a manifesté qu'il avait par-dessus la tête des questions de personne et qu'il réclamait des méthodes nouvelles. J'ai pensé à m'entourer de compétences, dussé-je les prendre hors du Parlement. On avait accusé les promoteurs de notre union d'avoir l'arrière-pensée de vouloir revenir sur des conquêtes de la République et sur certaines garanties civiques. Quel moyen de répondre à ces objections perfides, si ce n'est d'appeler le parti républicain tout entier.

Il est grand temps, dit-il, que la Chambre se mette au travail, ayant à sa tête un Gouvernement chargé de toute sa confiance et de l'autorité indispensable, mais il ne se séparera d'aucun de ses collaborateurs.

M. Millerand réclame de la Chambre un vote précis. Son gouvernement accepte la collaboration des Chambres. Par conséquent, considérant le droit d'interpeller comme nécessaire, j'estime que l'abus des interpellations est un danger redoutable. Je suis en effet convaincu que la collaboration du Parlement et du Gouvernement doit se faire davantage dans les Commissions. Le Gouvernement a les mêmes préoccupations que M. Géo Gerald ; quant à la restauration de notre situation économique et financière, le Gouvernement se mettra d'accord avec nos Alliés. Ce que je puis répéter, c'est que le Gouvernement est résolu à faire accepter toutes les clauses du Traité de Versailles, c'est-à-dire à exiger de l'Allemagne qu'elle tienne tous ses engagements.

Quant à ma politique sociale, ma pensée est que la concorde doit s'affirmer entre tous les collaborateurs de la production. Je considère qu'il y a un fait certain, la lutte des classes, mais il y a un fait non moins certain, c'est celui de la solidarité des classes. Depuis que je m'efforce de tracer un modeste sillon, c'est-à-dire depuis bien des années, je m'efforce de démontrer la nécessité de cette collaboration, de substituer à la haine qui tue, l'amour et l'intelligence qui rapprochent. Je pense que l'union de tous les Français qui s'est réalisée dans les tranchées sans distinction de classe, d'opinion ou de croyance, doit être continuée.

Je suis convaincu que la presque unanimité des Français a accepté la République sans arrière-pensée, parce que précisément la République de la victoire est acceptée par tous. La Chambre pourrait me reprocher de n'apporter que des mots et de ne pas apporter aussi des actes et des réalités. La politique que j'ai exposée, je viens de la pratiquer pendant dix mois ; j'ai voulu, avant tout, respecter toutes les croyances, apporter mes efforts et ceux de mes collaborateurs à la solution des grands problèmes sociaux et économiques, comme je l'ai fait dans les deux provinces à la tête desquelles le gouvernement m'avait fait l'honneur incomparable de me placer. Cette politique que j'ai pratiquée en Alsace-Lorraine, j'ai la conviction qu'elle est bonne pour la France tout entière ; cette politique est la mienne et je demande à la Chambre de dire nettement si elle est la sienne.

Les ordres du jour

M. Marcel Habert monte à la tribune. Il se borne à dire que les déclarations du président du Conseil lui donnent satisfaction et il dépose un ordre du jour de confiance.

Le Président donne alors lecture de trois ordres du jour, tous exprimant la confiance : le premier de M. Marcel Habert, le deuxième de M. Jean Durand, et le troisième de M. Girod. MM. Habert et Girod déclarent se rallier à l'ordre du jour de M. Durand qui est ainsi conçu :

La Chambre prenant acte des déclarations du Gouvernement, confiante en lui pour réaliser dans l'union de tous les républicains, le programme exposé par le président du Conseil, et repoussant toute addition, passe à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de M. Durand, mis aux voix, est adopté par 510 voix contre 70 sur 580 votants.

La Chambre renvoie à jeudi prochain la discussion des interpellations sur la politique extérieure.

Séance mardi à 14 heures : discussion du projet financier et de l'avance de l'heure. Séance levée à 17 h. 30.

M. GEO GERALD

LES AFFAIRES D'INTELLIGENCE AVEC L'ENNEMI

Arrestation du secrétaire de Mairie de Seclin

Le secrétaire de la Mairie de Seclin, M. Auguste Pauriche, originaire de Lens, inculpé d'intelligences avec l'ennemi, a été arrêté en vertu d'un mandat d'amener.

Condamnation d'une dénonciatrice

Une ménagère d'Aniche, Jeanne Saudemont, femme Carpentier, a été condamnée à cinq ans de prison, par le Conseil de guerre, pour avoir, pendant l'occupation, dénoncé et fait opérer des perquisitions chez MM. Vaucelle et Carpentier.

L'AFFAIRE MARTINAGE

On attend, à Lille, l'arrivée du négociant roubaisien

On attend, maintenant, à Lille, le transfert de Léon Martinage, arrêté dans les circonstances et pour les raisons que nous avons relatées.

L'enquête est très avancée; les noms des fournisseurs de Martinage figureraient dans les dossiers de la Justice militaire, et il faut s'attendre à des confrontations.

Si l'on arrive à repérer exactement la retraite du Boche Kessler, il est probable que son témoignage sera requis.

DERNIÈRE HEURE

EN L'HONNEUR DE LA « SOCIÉTÉ DES NATIONS »
UNE CÉRÉMONIE A LA SORBONNE

M. Poincaré préside.- Les discours

Paris, 30 janvier. — M. Raymond Poincaré a présidé, cet après-midi, à 16 h. 30, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, une solennité organisée par le Conseil de l'Association Française pour la Société des Nations, en l'honneur de la Société des Nations.

Aux côtés de M. Poincaré avaient pris place, MM. Deschanel, Honnorat, ministre de l'Instruction publique; Léon Bourgeois, président de l'Association Française pour la Société des Nations; Albert Thomas, directeur de l'Office international du travail; Ribot ancien président du Conseil, et de nombreuses personnalités.

De nombreuses allocutions furent prononcées. M. Léon Bourgeois prit le premier la parole.

DISCOURS DE M. LEON BOURGEOIS

M. Léon Bourgeois, dans un discours qu'il a prononcé à la Sorbonne, cet après-midi, déclare que la Société des Nations fut longtemps considérée comme un rêve chimérique; les horreurs déchaînées par la barbarie allemande ont fait désirer la réalisation de ce rêve, et le Président Wilson a préparé cette réalisation. Il ne faut pas s'abandonner aux anciens doutes : la vie doit prévaloir sur la mort. La première réunion du Conseil de la Société des Nations a eu lieu le 28 avril 1919, sous la présidence du délégué français. On sonde la prochaine adhésion des Etats-Unis.

Une seule décision a été prise : la délimitation du bassin de la Sarre. Le mois prochain une seconde réunion aura lieu à Londres ; mais il faut que les gouvernements soient poussés par les sentiments unanimes des peuples et pour cela, il faut accomplir trois tâches :

1° Exécuter le traité dans un esprit de justice et convaincre les puissances vaincues que le droit prévaut sur la force ;

2° Créer dans le domaine du travail une solidarité internationale substituée à la Conférence internationale ;

3° Créer une unité intellectuelle et morale internationale.

C'est à cette œuvre que se vouent diverses associations.

C'est par l'école que la propagande doit se faire. Aujourd'hui dans les écoles de France seront lus les principaux passages des discours prononcés à la Sorbonne. Cet enseignement de l'idéal est conforme à toutes les traditions françaises qui ne séparent point le génie de la race du génie de l'humanité. Que les jeunes gens des écoles se préparent à de grands devoirs. Ils ont connu les deuils et les victoires de leurs aînés, à eux de triompher contre tout ennemi futur de la justice et de la paix et de faire prévaloir la Société des Nations avec une conscience droite et une inflexible volonté.

M. Appell

Puis M. Appell, doyen honoraire de la Faculté des Sciences, président du Comité exécutif de l'Association, s'est efforcé de démontrer que les progrès de la science rendaient la Société des Nations nécessaire.

Le Cardinal Amette

Le cardinal Amette, archevêque de Paris, a expliqué pourquoi l'idée de la Société des Nations était une idée essentiellement chrétienne, et a exprimé le vœu que les fondateurs de la Société des Nations fassent, dans son sein, une place digne de lui au représentant suprême de la plus haute autorité morale qui soit au monde.

Le pasteur Roberti

Le pasteur Roberti a rappelé, qu'en novembre dernier, l'assemblée générale du protestantisme français, tenue à Lyon, avait affirmé le devoir chrétien de travailler au développement de la Société des Nations.

Le grand rabbin Bauer

Le grand rabbin Bauer a lu une déclaration de M. Israël Lévy, dans laquelle le grand rabbin du Consistoire central des israélites de France déclare qu'un immense espoir soulève toutes les âmes à l'annonce de la fondation d'une Société des Nations, qui préviendrait le retour des guerres. Mais une telle réforme politique internationale exige, avant tout, la destruction de la fausse conception que l'intérêt du pays est un droit sacré qui prime la justice.

M. de Las Cases

M. de Las Cases, sénateur, vice-président de l'Association, a exposé que l'œuvre réalisée par le traité de paix était incomplète, le tribunal international n'ayant pas reçu force obligatoire. M. de Las Cases a affirmé que si le pacte du 28 avril 1919 était un commencement modeste, il permettait néanmoins de grandes espérances.

M. Ribot

M. Ribot dit que si la Société des Nations devait manquer aux promesses faites en son nom, ce serait pour le monde une grande déception. Pour lui donner les moyens de remplir son but, il faut que les puissances qui l'ont créée, et au premier rang les Etats-Unis d'Amérique, maintiennent entre elles l'accord le plus étroit.

M. Albert Thomas

M. Albert Thomas déclare que la première réponse faite à ceux qui doutaient de la valeur de la Société des Nations, a été la création d'une organisation permanente du travail. La paix ne peut être fondée que sur la justice et sur la libération du travail. Pour ceux qui ont accompli le travail héroïque du front, le travail ne pouvait pas être un objet de commerce; c'est de la misère des champs de bataille qu'a surgi l'éminente dignité du travail.

DISCOURS DE M. POINCARÉ

M. Poincaré, prenant la parole, rappela les tentatives de M. Bourgeois, au cours des années qui précédèrent la guerre, afin d'amener le règlement, à l'amiable, du conflit entre les nations. M. Poincaré montre ensuite que la Société des Nations créée à cette époque, aurait consacré l'asservissement de certains peuples par les Empires reposant uniquement sur la force, tandis que la Société actuelle dans laquelle les nations qui outragèrent le droit, rentreront après s'être amendées, repose sur l'indépendance des nations, dont plusieurs étaient auparavant soumises à la domination étrangère. M. Poincaré déclare que la Société des Nations constitue la clef de voûte du traité de Versailles. Il félicite les neutres qui adhérèrent à la Société, et exprime l'espoir que les Etats-Unis y adhéreront bientôt.

M. Poincaré ajoute :

Certes, on aurait pu faire mieux encore, mais il ne dépendait ni de la France, ni de M. Léon Bourgeois que la Société fut armée de meilleurs moyens de contrôle, qu'elle accepta sur les armements une surveillance effective et qu'elle eut la force de faire prévaloir ses volontés; il n'y aurait eu dans ces garanties supplémentaires rien qui restreignit l'indépendance des Etats adhérents; il n'y aurait eu que des obligations mutuelles librement consenties, comme il s'en trouve dans toutes les conventions humaines. Mais, malgré le défaut de ces clauses protectrices qu'elle sera maîtresse de reprendre plus tard, l'organisation de la Société des Nations présente déjà un progrès considérable dans la vie des peuples civilisés, car elle ne les laisse plus isolés, mais les associe dans le culte d'un même idéal.

Parmi les diplomates présents à la Sorbonne, on remarquait M. Joao Chagan, ministre du Portugal, et M. Matsui, ambassadeur du Japon.

Le discours du cardinal Amette a été lu par Mgr Roland-Gosselin, coadjuteur de l'archevêque; celui de M. Ribot, par M. Léon Robelin.

Tous les discours ont été longuement applaudis.

Les votes des députés du Nord dans le scrutin sur l'ordre du jour de confiance

Paris, 30 janvier. — Scrutin sur l'ordre du jour de M. Durand. — Résultats officiels : nombre de votants, 551 ; majorité absolue, 276. Pour l'adoption, 481 ; contre 70.

Ont voté contre : MM. Basly, Bernard, Cadot, Couteaux, Delory, Escoffier, Evrard, Ferrand, Barthélémy, Goniaux, Guesde, Ingheis, Lebas, Maes, Plet, Saint-Venant. S'est abstenu : M. Groussau.

Tous les autres ont voté pour.

Le Conseil supérieur de la Guerre est désigné pour 1920

Paris, 30 janvier. — Sont nommés membres du Conseil supérieur de la guerre pour l'année 1920 : les trois maréchaux de France Joffre, Foch et Pétain, les généraux de division Humbert, Maistre, Berthelot, Guillaumat, Nivelle, Mangin, Debeney, Baucheron, de Boissoudry, Degoutte et Buat.

Le général de division Franchet d'Esperey, commandant en chef les armées alliées, en Orient, est maintenu en activité hors cadre, dans les fonctions qu'il exerce actuellement.

Le commandant Blée maître français du prince Léopold

Bruxelles, 30 janvier. — Le commandant Blée a été mis, pendant un an, à la disposition du roi des Belges, par le maréchal Pétain, pour servir de maître français au prince Léopold.

Les relations diplomatiques entre la France et le Vatican

Une note officieuse de Rome

Rome, 30 janvier. — La « Correspondancia » publie la note officieuse suivante :

Quelques journaux étrangers continuant à affirmer que le Saint-Siège enverra prochainement, à Paris, un prélat avec la mission de traiter la reprise des relations diplomatiques entre le Vatican et la France, nous croyons savoir que le Saint-Siège n'enverra aucun prélat chargé d'une semblable mission, avant que les relations diplomatiques avec la France n'aient été des relations régulièrement reprises.

Malgré toute sa bonne volonté, le Vatican ne pourra envisager l'envoi d'un chargé d'affaires en France que lorsque la France aura décidé l'envoi d'un représentant officiel à Rome. Cela est conforme aux relations diplomatiques.

LE SECOND PROCÈS QUIEN

Le jugement

L'accusé est condamné à 20 ans de détention

Paris, 30 janvier. — Le premier conseil de guerre, par 5 voix contre 2, a condamné Gaston Quien à 20 ans de détention.

EN RUSSIE

Les troupes ukrainiennes ont pris Odessa

Bâle, 30 janvier. — On mande de Vienne : « Odessa a été prise par les troupes ukrainiennes. Un Comité composé d'Ukrainiens, de Russes et de Juifs a pris en mains l'administration de la ville. Le calme est complet ; les conditions de ravitaillement de la ville sont améliorées.

LA MISE EN LIBERTE DU GENERAL YOUDENICHT

Stockholm, 30 janvier. — Sur l'intervention des missions alliées, le général Youdenicht a été remis en liberté.

Dernières Nouvelles Régionales

UNE SCENE AFFREUSE A DUNKERQUE — Dans la nuit de jeudi, Mme Joséphine Roes, 70 ans, demeurant dans une mansarde, 12, rue Benjamin-Morel, tomba au cours d'une crise d'épilepsie sur son foyer. Ses vêtements s'enflammèrent et la malheureuse fut brûlée vive. Les flammes consumèrent le plancher qui s'effondra entraînant le corps de la victime dans la chambre à coucher de Mme Brauwers. Les secours furent aussitôt organisés pour maîtriser l'incendie. Mme Brauwers a dû s'aliter des suites de la peur.

UN ASSASSINAT A ESQUERDES (près Saint-Omer). — Pendant la nuit de jeudi, Mme Bellilot, 47 ans, ménagère, a été assassinée par un inconnu qui pénétra chez elle. Le crime fut découvert, dans la matinée, par des voisins; le vol fut le mobile du crime. Le parquet de Saint-Omer est descendu vendredi à Esquerdes.

DOUBLE ASPHYXIE PAR LE GAZ, A LILLE. — M. Adolphe Vandenbulcke, 78 ans, propriétaire, ancien architecte, et sa femme, née Louise Loiez, 69 ans, demeurant à Lille, rue de Valmy, 60, ont été trouvés, jeudi soir, asphyxiés dans leur demeure.

On trouva ouvert le robinet d'un réchaud à gaz; on suppose que les époux Vandenbulcke s'étaient endormis alors qu'une casserole chauffait sur le réchaud, et que le dégagement de gaz s'étant opéré, le gaz se répandit dans la chambre.